
PROGRAMMATION CULTURELLE 2023

Manifestations artistiques/culturelles sur le territoire Buëch-Dévoluy

Appel à projets

La Communauté de Communes du Buëch Dévoluy (CCBD) regroupe 20 communes, au sud du département des Hautes Alpes. Territoire rural de moyenne montagne, elle est organisée autour du bourg centre de Veynes, qui regroupe services et activités économiques. La vallée est dessinée par les massifs montagneux qui la bordent : Massif du Dévoluy au Nord, Montagne de Cézûze, d'Aujourd et d'Oule au Sud.

Outre la gestion et l'animation de l'écomusée du cheminot veynois, et l'enseignement artistique, la CCBD organise ou participe au financement de manifestations culturelles d'envergure communautaire.

Définition globale du projet

Il s'agit d'un cycle de cinq manifestations culturelles et/ou artistiques, réparties entre l'été et le reste de l'année, avec comme idées maitresses :

- Faire territoire, mettre en valeur les différentes communes du Buëch-Dévoluy, leurs richesses patrimoniales (culture/nature), leurs ressources, leurs habitants
- Créer des liens avec la population, viser la transversalité, le partage, la rencontre et l'intergénérationnel
- Venir en complément d'activités déjà programmées, en lien avec les compétences, services et actions de la CCBD : enseignement artistique, écomusée du cheminot veynois, train touristique, habitants, adolescents, seniors...
- Toucher un large public, local ou touristique, sans discrimination

La mission des prestataires : organiser et animer sur une journée (ou le cycle complet) une intervention culturelle et/ou artistique

Bénéficiaires :

Personnes morales de droit privé, associations culturelles, compagnie(s), collectif(s) et artistes.

Domaines artistiques et culturels concernés :

Les arts du spectacle, les arts du visuels, les arts du son, voire les arts du langage (conte, poésie ...). Ne sont pas exclus les domaines ludiques et techniques/scientifiques ou l'artisanat.

Les objectifs généraux :

Le prestataire effectuera une animation/médiation lors d'une journée en rapport avec les objectifs présentés et les journées choisies. Le commanditaire est ouvert à tout type

d'interventions : spectacle, concert, animation, performance, atelier, stage, médiation, balade animée, conférence/causerie ...

Le prestataire devra être autonome dans son intervention : personnel, matériel, déplacement, logistique, logement, billetterie.

Le calendrier et les créneaux potentiels du cycle de manifestations :

- Période : le cycle sera établi entre les mois de mai et de décembre de 2023
- Cinq journées :
 - 1 manifestation entre juillet et août sur la thématique ferroviaire, du train, du voyage (en écho à la manifestation du Veyn'Art organisée par la CCBD entre 2014 et 2022). Le cadre géographique devra si possible être en adéquation avec le monde ferroviaire (proximité d'une gare ou infrastructure, écomusée du cheminot veynois ...). Ouvert à toute discipline et formule
 - 1 manifestation à l'écomusée du cheminot veynois, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine le samedi 16 et/ou dimanche 17 septembre 2023. La thématique est « Patrimoine Vivant », pour mettre en valeur les savoir-faire et leur transmission. L'écomusée mettra en valeur les anciens apprentis cheminots, les métiers du métal et notamment celui d'ajusteur. Intervention artistique ou atelier, médiation ...
 - 1 manifestation en lien avec un public précis en lien avec le Service aux Habitants de la CCBD : adolescents ou seniors, voire l'intergénérationnel. Durant l'année scolaire si possible. Animations ou médiations diverses
 - 1 manifestation sur l'une des communes du territoire Buëch-Dévoluy. Ouvert à toute discipline et formule
 - 1 manifestation sur l'une des communes du territoire Buëch-Dévoluy. Ouvert à toute discipline et formule

Conditions :

- Horaires : libre choix de proposition
- Durée : libre choix de proposition selon la formule
- Lieu : à définir entre le commanditaire et le prestataire, extérieur et intérieur, une fois la compatibilité technique assurée et les conditions réglementaires (accompagnement en cas de sortie extérieure) et de sécurité garanties
- Personnel : la CCBD ne met aucun technicien à disposition. Le prestataire devra être autonome techniquement et garant de son matériel
- Administratif : le prestataire peut postuler en tant qu'individu mais doit posséder un statut ou une structure sur laquelle s'appuyer administrativement et être pourvu impérativement d'un numéro de Siret et d'un RIB.

Dans le cadre d'un projet collectif, les artistes devront s'appuyer sur une structure associative.

Une convention sera établie entre le représentant du prestataire et la CCBD.

Le prestataire ou son représentant devra pouvoir justifier d'une assurance en responsabilité civile.

Le prestataire devra prendre connaissance, accepter le règlement intérieur du lieu et s'y conformer.

- Défraiement : lors de la journée d'intervention, un repas par jour et par intervenant sera pris en charge par la CCBD au tarif en vigueur dans la collectivité.
Les nuitées le jour de la manifestation seront prises en charge soit directement soit par remboursement sur production d'une facture et des justificatifs des frais engagés.
La base des tarifs en vigueur est celle de la collectivité.

Contenu de la candidature :

- Un descriptif détaillé du projet, illustré éventuellement d'images ou de vidéos de représentations si ce n'est pas une création originale
- Une fiche technique décrivant les éventuels prérequis nécessaires au bon déroulement du projet.
- Le chiffrage détaillé du projet. Il prévoit le cachet des intervenants, les frais divers, le temps de création et la prestation

Le commanditaire fournira au candidat tous les éléments techniques pouvant lui être utiles, notamment ceux relatifs aux espaces de l'intervention (extérieur ? salle ? stationnaire ou itinérant ?)

Critères d'évaluation des propositions

- Cohérence et faisabilité du projet 30%
- Originalité et qualité artistiques et/ou pédagogiques 30 %
- Prix. 40%

Calendrier et modalités d'envoi de la candidature.

- Rendu des offres au plus tard **le 20 mars 2023 midi** par courrier, avec accusé de réception à :
- Communauté de communes Buëch-Dévoluy – 7 rue de la Tuilerie – 05 400 VEYNES
Ou par courriel avec accusé de réception à : d.faure@ccbd.fr ;
- Examen des offres et choix des prestataires entre le 21 et le 28 mars 2023 ;
- Réponse aux candidats : 29 mars 2023.

Demande d'informations / précisions techniques

- David FAURE-VINCENT, service culture, Communauté de communes Buëch-Dévoluy
04 92 58 98 32
d.faure@ccbd.fr